

ACCOMPAGNEMENT A LA FORMALITÉ D'IMMATRICULATION OU DE MODIFICATION D'ENTREPRISE

Dans le cadre des missions des Centres de formalités des entreprises et en application de l'article 26 du Code de l'Artisanat et de la circulaire du 30 mai 1997 du Ministère des PME, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat peuvent facturer une prestation complémentaire d'accompagnement à formalité distincte de l'obligation légale de mission de service public. Cette prestation, dont le montant est fixé en assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, est destinée à couvrir les dépenses occasionnées par le Centre de Formalités des Entreprises à savoir :

- a) Analyse de la demande relative à une formalité de création, modification, cessation ;
- b) Remise d'une liste de pièces justificatives personnalisée ;
- c) Information sur les obligations et les délais liés à la formalité ;
- d) Remise personnalisée des modèles de documents ;
- e) Vérification de l'intégralité et de la conformité des pièces transmises par le déclarant ;
- f) Aide à la constitution du dossier et prise en charge de la rédaction homologuée du (des) formulaire(s) Cerfa ;
- g) Interrogation de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour l'identification de l'entreprise et communication du numéro de SIREN dès le traitement de la formalité ;
- h) Intervention auprès des organismes destinataires de la formalité pour lever les éventuelles difficultés liées à la formalité ;
- i) Contrôle de la cohérence du code NAF et intervention auprès de l'INSEE pour mise à jour.

Nom du déclarant ou mandataire :

Prénom :

Pour le traitement de mon dossier, je souhaite bénéficier d'un accompagnement à la formalité par le Centre de Formalités des Entreprises :

Formalité d'immatriculation

Formalité de modification

(Voir détails tarification au dos du formulaire)

Je m'engage à régler la redevance d'accompagnement à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Je peux bénéficier d'un rendez-vous ou d'un accompagnement à distance (téléphonique, postal ou par voie électronique).

Lu et approuvé
Date et signature



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



BCS Certification

TABLEAU DES REDEVANCES 2022

Conseils et Formalités

IMMATRICULATIONS	Droit fixe	Accompagnement facultatif	PRIX TOTAL
Personnes physiques RM	45 €	155 €	200 €
Personnes physiques doubles ressortissants	15 €	155 €	170 €
Personnes morales	15 €	195 €	210 €
Micro entrepreneur : Accompagnement facultatif à l'immatriculation	0	120 €	120 €
Création établissement secondaire personne physique RM	40 €	80 €	120 €
Création établissement secondaire personne physique double inscrits ou morale	13,33 €	91,67 €	105 €
Pack Micro 14h dont formalité immatriculation	0	210 €	210 €

MODIFICATIONS CLASSIQUES

Personnes physiques RM	40 €	55 €	95 €
Personnes physiques doubles ressortissants ou personnes morales	13,33 €	81,67 €	95 €

MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES Perte de la moitié du capital social, modification du capital social, reconstitution de capitaux, modification de la durée ou de la date de clôture de l'exercice social, changement de la nature de gérance, modification du nom de domaine du site internet, déclaration ou suppression pour une société de la mention associé unique, immatriculation sans activité.

Personnes physiques RM	0	75 €	75 €
Personnes physiques doubles ressortissants ou personnes morales	0	90 €	90 €

RADIATIONS

Aide à la constitution du dossier, vérification des pièces et contenu du dossier...	0	25 €	25 €
---	---	------	-------------

contenu du dossier...

D1, D2 (les 3 premiers à l'immatriculation, et lors de chaque formalités, dématérialisé)	0	0	0
D1, D2 format papier hors formalités	0	9 €	9 €
Duplicatas demandés (récépissé, cerfa rempli, baux commerciaux, statuts...)	0	5 €	5 €
Délivrance carte d'ambulant ou son duplicata	0	30 €	30 €
Annuaire par département	0	180 €	180 €

EIRL

Dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant le coût de la radiation	42 €	0	42 €
Inscriptions modificatives de la déclaration d'affectation du patrimoine et mentions	21 €	0	21 €
Dépôt des comptes annuels ou du document comptable simplifié	6,50 €	0	6,50 €
Notification à un autre registre en cas de double immatriculation	8 €	0	8 €
Copie des comptes annuels ou du document comptable simplifié	6 €	0	6 €